

Principe d'adhésion à la démarche HRS4R.

## Conseil d'administration du 3 juillet 2017

### Délibération 2017/07/CA-079

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;*

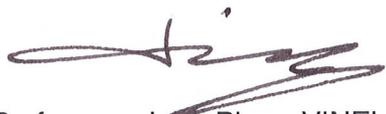
*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu l'avis favorable du Conseil Académique du 24 janvier 2017 ;*

*Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 7 juin 2017 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers mandatent le Président de l'Université Toulouse III- Paul Sabatier pour signer la lettre de déclaration d'intention de l'établissement d'adhérer aux principes de la Charte et du Code HRS4R.**

Toulouse, le 3 juillet 2017  
Le Président,

Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 24  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1  
Ne prennent pas part au vote : 0